



N° 2021.04.11

**Objet** : marché de traitement des Ordures Ménagères (OM)

### RAPPORT DU PRESIDENT

Dans un contexte de mutualisation et de départementalisation du traitement des déchets et en vertu de la loi de transition énergétique qui vise à interdire l'enfouissement des ordures ménagères d'ici à 2025, le SYMPTTOM va devoir mettre en œuvre des solutions de tri et de traitements et notamment pour les ordures ménagères du territoire qu'il couvre.

En effet, il convient de lancer un appel d'offre pour envisager toutes les solutions possibles au traitement des ordures ménagères du territoire qui sont à l'heure actuelle enfouies sur le site d'Installation et de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Monistrol sur Loire.

Enfin, dans le contexte de mutualisation, Monsieur le Président émet la possibilité de passer un marché groupé avec d'autres collectivités susceptibles d'adhérer au projet de mutualisation de traitement des déchets sur le département ou tout du moins d'harmoniser les durées de conclusion de ces marchés.



Dans ces conditions, Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) en ce sens,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en œuvre une consultation ayant pour objet le traitement des Ordures Ménagères produites sur le territoire du SYMPTTOM et, le cas échéant, dans le cadre d'un marché groupé,
- **D'HABILITER** Monsieur le Président à engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tout document utile à la concrétisation de ce dossier.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) en ce sens,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre une consultation ayant pour objet le traitement des Ordures Ménagères produites sur le territoire du SYMPTTOM et, le cas échéant, dans le cadre d'un marché groupé,

AR PREFECTURE

043-254300395-20210401-D20210411-DE

Regu le 09/04/2021

PROJET DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL



N° 2021.04.11

- **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tout document utile à la concrétisation de ce dossier.



POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré

À MONISTROL sur LOIRE

Le 6 avril 2021

Le Président,

Jean-Paul LYONNET

